

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM
DU PLATEAU PICARD NORD

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 19 octobre, l'assemblée générale, légalement convoquée le 12 octobre 2022, s'est réunie en session ordinaire à RUBEMPRE, à la Salle des Loisirs, sous la Présidence de François DURIEUX.

Étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE : AVISSE Frédéric (2 voix), BERNARD Philippe (2 voix), BLOCKLET Patrick (3 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CARON Daniel (3 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELACHAMBRE David (1 voix), DELANNOY Guy (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DUBREUIL Thierry (1 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix) (pouvoir à MARCHAND Annie), DURIEUX François (4 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), KMIEC Franck (2 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LAVOINE Cyril (2 voix), LOUETTE Jocelyn (3 voix), MACIOW Philippe (2 voix), MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix), MASSET Jacques (2 voix) (pouvoir à DURIEUX François), MICHEL Alain (3 voix), NIQUET Catherine (3 voix), MODESTE Yves (2 voix), MUNIER Dominique (2 voix), PECOURT Florent (3 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix), PETIT François (3 voix), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix), ROUSSEL Éric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix), THUILLIER Bernard (5 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : CAUVET Jean-Louis (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DOUCHET Arnaud (3 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix), GOMES Stéphane (3 voix), HENQUENET Sébastien (1 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix) (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

BELLAREDJ Philippe (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), COLOMBEL Stéphane (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix), (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), MARECHAL Nicolas (5 voix) (pouvoir à GOMES Stéphane), MAUGER Philippe (1 voix) (pouvoir à BELLAREDJ Philippe), PARMENTIER Vincent (7 voix), WALIGORA Jean-Luc (1 voix) (pouvoir à COLOMBEL Stéphane)

Étaient absents ou excusés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

BAZIN Joël (1 voix), BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DELATTRE Guy (1 voix), DOCHY Vincent (3 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUFETEL Bernard (1 voix), DUFOSSE Dominique (3 voix), DURAND Daniel (1 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), GREF Evelyne (4 voix), LANNOY Samuel (3 voix), L'HERMITE Joël (3 voix), MARECHAL Emmanuel (3 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), PATTE Didier (4 voix), PETIT Ludovic (1 voix), PIOT Pascal (10 voix), ROUSSEL Frédéric (1 voix), SEPTIER Didier (1 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix), VASSEUR Gianni (1 voix)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : DECRY Alexandre (1 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME : BOULARD Joël (1 voix), BOULLET Dominique (1 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), OLIVIER Éric (3 voix), POISSON Marcel (2 voix),

Madame Clémence ROUSSEAU a été élue secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour de la présente assemblée générale, Monsieur le Président invite le Comité à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Bernard BINOIST, Maire de Flesselles.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 juin 2022

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – POINTS SUR LE BUDGET ET LES TONNAGES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS EN DECHETTERIE

Philippe PLAISANT, Vice-Président en charge des finances, présente les tonnages des ordures ménagères et des encombrants en déchetterie.

Les résultats sont très encourageants car nous observons une baisse constante depuis le début d'année d'environ 200 tonnes par mois des tonnages ordures ménagères.

En parallèle les tonnages des encombrants n'augmentent pas significativement ce qui est une bonne nouvelle car nous aurions pu avoir une explosion des tonnages en déchetterie avec un surcoût.

Monsieur Fortuné ROUGEGREZ demande où sont partis ces tonnages en moins.

Les usagers ont changé la façon de gérer leurs déchets dès la communication sur la robotisation de la collecte et le passage à la tarification incitative. Nous avons eu beaucoup de demande de composteurs et lors de l'enquête pour la dotation des nouveaux bacs, nous avons constaté que certains foyers n'étaient pas équipés en bac jaune. Nous observons néanmoins que des OM se retrouvent dans le bac jaune, il faut être vigilant.

Le Président précise que malgré de bons résultats sur les tonnages, il faut être très vigilant sur les dépenses car les résultats du budget à la date d'aujourd'hui sont très serrés. Nous avons des difficultés notamment sur le poste de carburant où en juillet nous dépassons déjà le budget alloué soit 204 000 € pour 200 000 € annuels de prévu.

Pour 2022, le souhait a été de ne pas augmenter le taux de la TEOM. Il faudra se poser la question pour 2023.

Nous allons faire la chasse aux erreurs de tri et communiquer aux usagers avec l'aide des Maires, nous avons trop de sacs noirs contenant des ordures ménagères dans le bac de tri. Notre repreneur VEOLIA nous a alerté sur la présence d'OM en tri, occasionnant un refus de tonnage et donc une mise en enfouissement. Ceux-ci ne sont pas valorisés, donc double peine car nous n'avons pas de revente de matériaux et nos soutiens par ADELPHÉ CITEO sont impactés.

Pour Monsieur Michel DUHAUTOY il est très difficile de faire trier les déchets dans les Salles des Fêtes.

Monsieur le Président proposera dans sa Commune pour la Salle des Fêtes des sacs transparents pour le tri et demandera une caution qui sera restituée si le tri est fait correctement.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2023 la levée des bacs OM sera comptabilisée pour être intégrée à la taxe foncière de 2024.

En 2024, la collecte séparée des biodéchets pour les gros producteurs (hôpital, maison de retraite, écoles...) sera obligatoire. Une caractérisation du bac OM avait été faite au SMIRTOM et nous avons comme résultats que 40 kg/hab de biodéchets étaient présents dans nos poubelles.

3 – ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE

Monsieur le Président présente à l'assemblée le fonctionnement du contrôle d'accès en déchetterie par lecture de plaque d'immatriculation. La solution du badge n'a pas été retenue car il est plus facile d'échanger son badge que sa voiture.

Les usagers s'inscriront sur un site et iront en Mairie pour faire valider leur demande.

Monsieur Jean-Louis CAUVET demande s'il y aura des dérogations, par exemple si une personne âgée demande à ses enfants d'aller mener des choses en déchetterie.

Bien-entendu il y aura des exceptions qui pourront être validées par la Mairie et également par notre gardien en déchetterie.

Nous avons reçu deux réponses pour ce marché SOGETREL et GSF. L'attribution du marché sera faite lors de la prochaine Assemblée Générale.

Je vous propose aujourd'hui de délibérer afin de déposer un dossier de demande de DETR pour l'année 2023.

Nous rappelons que tous les habitants du SMIRTOM peuvent se rendre dans les 5 déchetteries du Syndicat et qu'ils ont 30 passages annuels autorisés.

L'assemblée autorise à l'unanimité, le Président à déposer une demande de DETR pour 2023.

4 – MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Monsieur le Président explique qu'il y a 2 raisons qui ont amené le Syndicat à modifier l'organisation du temps de travail.

La première est que sur une collecte en 4 jours de 8h45, les camions sont en surcharge allant parfois jusqu'à 15 tonnes alors que la limite est de 11 tonnes. S'il y avait un accident nous serions responsables.

La deuxième est que nous demandons aux agents de commencer à 6 heures du matin plutôt qu'à 5 heures afin d'avoir le Responsable de collecte à leur départ le matin. Nous aurons également des tournées qui pourraient se faire l'après-midi.

Monsieur Daniel CARON demande comment a réagi le personnel car pour lui c'est la perte d'un acquit.

Monsieur le Président précise que le personnel a été réuni afin d'en discuter et qu'ensuite la demande a été présentée au Comité Technique du Centre de Gestion. Il n'y a pas eu d'opposition des agents concernant ces changements.

L'assemblée générale autorise, à l'unanimité, le Président à présenter au Comité Technique les modifications de l'organisation du temps de travail ainsi exposées.

5 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, la création à compter du 3 novembre 2022, d'un emploi de Technicien de l'Environnement dans le grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour 35 heures hebdomadaires), suite au départ à la retraite de Michel DUMORTIER et du départ très bientôt d'Eric DUVAL.

Les missions ou fonctions exercées seront les suivantes :

- Animer et encadrer le personnel du pôle technique
- Gestion des déchetteries
- Contrôler la qualité du service rendu à l'utilisateur et du geste de tri

Celui-ci demande à Madame Clémence BLONDEL, qui occupera ce poste, de bien vouloir se présenter.

Le comité Syndical autorise à l'unanimité, le Président à créer le poste.

6 – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi, le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M14, soit pour le SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD.

Le Président demande donc de bien vouloir approuver le passage du SMIRTOM à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Le Comité Syndical, autorise à l'unanimité, le Président à opter pour l'année 2023, à la nomenclature M57 pour son budget.

7 – CONVENTION POUR LES DECHETTERIE DE CORBIE (CC Val de Somme), PAS-EN-ARTOIS (SMAV) ET SAINT-OUEN (CC Nièvre et Somme)

Monsieur le Président rappelle que certaines Communes du Bocage-hallue sont autorisées à se rendre à la déchetterie de Corbie et d'Acheux-en-Amiénois et ce moyennant un coût à l'habitant de 20 €.

Et inversement des Communes du SMAV viennent à la déchetterie de Pas-en-Artois pour 20 €/hab et des Communes de la Communauté de Communes de Nièvre et Somme viennent à la déchetterie de Saint-Ouen moyennant un coût à l'habitant de 12 €.

Pour continuer d'avoir la possibilité aux Communes du Bocage-Hallue de se rendre à Corbie et Acheux-en-Amiénois, les deux Communautés de Communes nous demandent maintenant 25 €/hab pour l'une et 30 €/hab pour l'autre.

L'idée est de fermer la déchetterie de Flesselles qui est mal placée, trop proche d'un lotissement, dont nous recevons beaucoup de pétitions concernant le bruit et la file de voitures qui stationnent dans la rue proche des habitations.

On pourrait faire des travaux pour créer une autre entrée mais il faudrait traverser la ligne de chemin de fer.

Il faut trouver un autre endroit pour reconstruire une déchetterie, les Communes les plus stratégiques géographiquement sont Villers-bocage, Talmas, et le mieux serait molliens-au-bois.

Ma proposition est de ne pas reconduire les conventions pour les déchetteries de Corbie et Acheux-en-Amiénois et de construire une nouvelle déchetterie en 2023. Si une Commune peut nous donner un terrain on construit tout de suite une déchetterie couverte et fonctionnelle.

Et l'autre proposition est d'augmenter les tarifs pour les déchetteries de Pas-en-Artois en passant à 30 €/hab et de Saint-Ouen à 20 €/hab.

Monsieur Philippe BELLAREDJ demande si des contacts ont été pris avec le Président de la Communauté de Communes de Nièvre et Somme.

Monsieur le Président explique que le Syndicat ne peut plus accueillir les Communes à 12 €/hab avec l'augmentation de la TGAP, sachant que les déchetteries coûtent 29 €/hab pour le Syndicat.

Le Comité Syndical après débat approuve :

- Les nouveaux tarifs applicables pour les déchetteries de Pas-en-Artois et Saint-Ouen avec 1 abstention (Ribeaucourt).
- De ne pas renouveler les conventions avec les Communautés de Communes du Val de Somme et du Pays des Coquelicots.

8 – ABONNEMENT POUR LES DECHETS VERTS

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'augmentation des tarifs de l'abonnement aux déchets verts, les recettes ne couvrant pas l'ensemble du coût pour le Syndicat et rappelle que le service n'est pas proposé pour tout le territoire et que malgré cela tout le monde paye.

La proposition est de faire payer 50 € par bac de déchets verts présenté à la collecte.

Après débat le Président propose de mettre au vote la continuité ou non de ce service de collecte de déchets verts en porte à porte par abonnement.

Après en avoir délibéré et suivant les résultats des votes ci-après, le service de collecte des déchets verts en porte à porte pour 2023 n'est pas reconduit.

POUR : 92 voix CONTRE : 28 voix ABSTENTION : 7 voix

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte N° Délib/AR ou DC + Date
<i>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI</i>	20221019/01
<i>ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023</i>	20221019/02
<i>LE RIFSEEP</i>	20221019/03
<i>LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS</i>	20221019/04
<i>CONDITIONS D'ACCES EN DECHETTERIE POUR LES USAGERS ET TARIFS DES DEPOTS EN DECHETTERIE POUR LES PROFESSIONNELS</i>	20221019/05
<i>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX 2023 DE LA SOMME – SECURISATION ET CONTRÔLE D'ACCES DANS LES DECHETTERIES</i>	20221019/06
<i>CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NIEVRE ET SOMME A LA DECHETTERIE DE SAINT-OUEN</i>	20221019/07
<i>CONVENTION PASSEE ENTRE LE SMIRTOM ET LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION (SMAV) POUR L'ACCES A NOTRE DECHETTERIE DE PAS-EN-ARTOIS</i>	20221019/08

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,